

REUNION DU 12 février 2021
20h30

Membres Présents: ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura,
BOCK Pascal, JACOB Philippe, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.

Membres Absents : DOMINELLI Cosimo.

1. Subvention foyer rural velving-valmunster

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 euros au foyer rural de Velving-Valmunster.

2. Contrats d'entretien espaces verts pour 2021

Le Conseil Municipal décide de confier à la Sté COMMARD de HOLLING l'entretien de :

- L'aire de jeux pour un montant de 2 210.96 euros TTC
- Des abords de la chapelle pour un montant de 338.28 euros TTC
- De l'aire d'accueil, de l'accès au lotissement et du fossé en bordure de route pour un montant de 2 592.41 euros TTC.
- Du cimetière pour un montant de 612.21 euros TTC
- De la taille des prunus à la sortie du village pour un montant de 550.86 euros TTC
- Des abords de la "statue de la Salette" pour un montant de 339.36 euros TTC .

3. Contrats d'entretien éclairage public

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2021 à l'Entreprise LAUER de MERTEN pour un montant de 309.60 euros TTC

4. Modification des statuts de la CCHPB

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire de la CCHPB (communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois) en date du 26/11/2020 concernant la modification de ses statuts : Compétence d'Organisation des Mobilités. Après avoir pris connaissance du détail de ses nouvelles compétences, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts telle que annexée à la présente délibération.

5. Nuisances dû aux marronniers à côté de la chapelle

Suite à la demande d'un riverain, concernant les nuisances dues aux marronniers situés à côté de la chapelle le conseil municipal décide leur abattage et charge le Maire d'étudier une solution pour la valorisation pour ces deux arbres.

6. Travaux en forêt

Le conseil municipal accepte le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2021 proposé par l'ONF, pour un montant de : 8 120 € HT

Lu et approuvé :

